



Protocole de continuité pédagogique

Le protocole de continuité pédagogique peut être déclenché à tout moment, par le chef d'établissement avec l'accord de M. Le Directeur Académique ou sur ordre du préfet, dans les cas suivants:

- Crise sanitaire
- Impossibilité d'utiliser les bâtiments (inondation, problème de chauffage, problème électrique, effondrement...)
- Conditions météorologiques empêchant l'accès au lycée (neige, tempête...)

Dans ce cas les cours se déroulent en distanciel

LES MESURES DU PLAN DE CONTINUITÉ SONT LES SUIVANTES :

- Les emplois du temps restent inchangés.
- Les élèves en distanciel (à la maison) devront se connecter chaque jour à Pronote selon leur emploi du temps pour suivre le cours en visio (lien indiqué par l'enseignant dans le cahier de texte) ou réaliser le travail demandé par les enseignants.

ATTENTION : à la maison, les élèves (avec le soutien des parents) devront :

- **Se connecter chaque jour et à chaque heure de cours à Pronote,**
- **Garder le rythme de travail de leur EDT**
- **Conserver une bonne hygiène de vie en évitant un décalage entre le coucher et le lever**
- **S'emparer de l'OPPORTUNITÉ** du distanciel pour :
 - Se responsabiliser
 - S'organiser dans son travail
 - Améliorer son autonomie notamment pour les élèves de terminale qui l'an prochain seront dans le Post-bac.

1. La continuité pédagogique est assurée par le seul outil de référence : le cahier de textes PRONOTE dûment renseigné chaque jour par les enseignants. Les élèves y trouveront :
 - la progression pédagogique,
 - le travail à faire dans les délais impartis,
 - les supports de travail (leçons/cours/documents annexes...),
 - les liens de visio pour certains cours et/ou pour certaines applications
2. Le travail scolaire et son suivi sur Pronote :
 - Les professeurs font l'appel sur Pronote pour toutes les classes proposées en virtuel (saisie du motif « absence cours en distanciel » sur Pronote)
 - Pronote vous permettra d'accéder :
 - à l'EDT de votre classe / votre enfant,
 - au suivi des présences/absences aux cours en distanciel
 - au cahier de textes : travail fait et à faire inscrit chaque jour par les enseignants (leçons données, liens pour les applications diverses et cours en visio...)
 - aux bulletins trimestriels, suivi de l'orientation en seconde (sondage Pronote), à la décision des conseils de classe.....

- L'élève et/ou les parents pourront contacter le professeur principal de la classe pour des problématiques de scolarité, d'orientation, de Parcoursup, choix de SPE... Un retour sera effectué à la CPE en charge de la classe et/ou à la direction si besoin.

3. Le suivi par la vie scolaire :

- Contrôle chaque jour de la connexion obligatoire des élèves à Pronote, pour éviter la démobilisation/décrochage scolaire
- Les absences seront suivies par la vie scolaire, les parents seront appelés si besoin.
- Les enseignants avertiront la CPE en charge de la classe en cas d'absence de travail (non fait ou non rendu) d'un élève (saisie du motif « travail non fait » dans Pronote),
- Les CPE effectueront un suivi scolaire individuel des élèves en lien avec les PP et les parents. Tout cas problématique sera signalé à la direction.

4. QUI CONTACTER EN CAS DE SITUATIONS COMPLEXES ?

Liste des personnes à contacter (par Pronote de préférence ou tél. lycée) en cas de difficultés ou problèmes techniques :

- Connexion ENT ou classes en distanciel : M. Laval, référent numérique
- Connexion/mot de passe PRONOTE : Mme Cordier, secrétariat élèves et examen
- Défaillance du PC portable (Région ou prêt du lycée) : Mme Gouin, assistante de direction
- Demande d'aide financière : Mme Boudaud, assistante sociale
- Signalement de problématiques médicales/psychologiques : Mme Eprinchard, infirmière et CPE en charge de la classe
- Gestion Parcoursup : M. Da Costa, Proviseur adjoint
- Orientation post-seconde, choix SPE fin 1^{ère} et autres dossiers : M. LENA, Proviseur

Ce plan de continuité pédagogique doit trouver l'adhésion et l'investissement de chacun (élèves, responsables légaux, membre de la communauté pédagogique et éducative)

M. LENA, Proviseur

Remarque : des informations supplémentaires peuvent être mises en ligne sur Pronote et sur le site du lycée.